

| Rubrique 1 | Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                            |  |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 1.1        | Identificateur de produit                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                            |  |
|            | Nom commercial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Rappol Plus                                                                                                |  |
|            | Synonyme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                            |  |
| 1.2        | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                            |  |
|            | Utilisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Insecticide et acaricide biologique                                                                        |  |
|            | Utilisations déconseillées                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                            |  |
| 1.3        | Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                            |  |
|            | Fournisseur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Andermatt Biogarten AG                                                                                     |  |
|            | Adresse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Stahlermatten 6<br>6146 Grossdietwil, Suisse                                                               |  |
|            | Téléphone                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | +41 (0)62 917 5000 (heures de réception)                                                                   |  |
|            | E-mail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | info@biogarten.ch                                                                                          |  |
| 1.4        | Numéro d'appel d'urgence                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                            |  |
|            | Téléphone                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 145 (Tox Info Suisse)                                                                                      |  |
| Rubrique 2 | Identification des dangers                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                            |  |
| 2.1        | Classification de la substance ou de la préparation                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                            |  |
|            | N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                            |  |
| 2.2        | Éléments d'étiquetage                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                            |  |
|            | EUH401                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |  |
|            | P101                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                     |  |
|            | P102                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Tenir hors de portée des enfants.                                                                          |  |
|            | <b>Prévention:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                            |  |
|            | P270                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                                    |  |
|            | P264                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                                       |  |
| 2.3        | Autres dangers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                            |  |
|            | La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006<br>La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 |                                                                                                            |  |
| Rubrique 3 | Composition/informations sur les composants                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                            |  |
| 3.1        | Substances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                            |  |
|            | Ce produit est une préparation                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                            |  |
| 3.2        | Préparations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                            |  |
|            | Préparation composée de substances figurent ci-après avec autres mélanges inoffensifs                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                            |  |
|            | Produit phytosanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                            |  |
|            | contient 92% (848 g/L) huile de colza naturelle et des ingrédients inertes.                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                            |  |
|            | Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                            |  |

|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rubrique 4 Premiers secours</b>                                    |                                                                                                                                                                                                                              |
| 4.1                                                                   | <b>Description des premiers secours</b>                                                                                                                                                                                      |
|                                                                       | Remarques générales Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.                                                                                                                                                |
|                                                                       | Après inhalation Repos, air frais.<br>Si les irritations persistent, consulter un médecin.                                                                                                                                   |
|                                                                       | Après contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau.                                                                                                                                                    |
|                                                                       | Après contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.<br>Si les irritations persistent, consulter un médecin.                                                                                  |
|                                                                       | Après ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.                                                                                                                                |
|                                                                       | Recommandation pour le médecin Traitement symptomatique                                                                                                                                                                      |
| 4.2                                                                   | <b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>                                                                                                                                                                     |
|                                                                       | Pas d'information disponible                                                                                                                                                                                                 |
| 4.3                                                                   | <b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>                                                                                                                             |
|                                                                       | Traiter de façon symptomatique.                                                                                                                                                                                              |
| <b>Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie</b>                  |                                                                                                                                                                                                                              |
| 5.1                                                                   | <b>Moyens d'extinction</b>                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                       | Moyens d'extinction: Couverture d'extinction                                                                                                                                                                                 |
|                                                                       | Moyens d'extinction inappropriés: Eau                                                                                                                                                                                        |
| 5.2                                                                   | <b>Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation</b>                                                                                                                                                   |
|                                                                       | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.<br>En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.                                                             |
| 5.3                                                                   | <b>Conseils aux pompiers</b>                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                       | Équipement de protection spécial pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.                                                                    |
|                                                                       | Information supplémentaire Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| <b>Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b> |                                                                                                                                                                                                                              |
| 6.1                                                                   | <b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>                                                                                                                                           |
|                                                                       | Le matériel peut créer des conditions glissantes.<br>Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se produire.                                                |
| 6.2                                                                   | <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>                                                                                                                                                                     |
|                                                                       | Ne pas décharger dans l'environnement                                                                                                                                                                                        |
| 6.3                                                                   | <b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                                                                                                                                                                   |
|                                                                       | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).                                                                                                              |
| 6.4                                                                   | <b>Référence à d'autres rubriques</b>                                                                                                                                                                                        |
|                                                                       | Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8                                                                                                                                                           |
| <b>Rubrique 7 Manipulation et stockage</b>                            |                                                                                                                                                                                                                              |
| 7.1                                                                   | <b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>                                                                                                                                                               |

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

10, Les liquides combustibles ne sont pas en Classe 3 pour le Stockage

Durée de stockage

2 a

Température de stockage recommandée

2 - 25 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Éviter le contact avec les yeux.  
Lors de la manipulation de grandes quantités:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection de la peau

Inutile dans les conditions normales d'utilisation Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Ne pas décharger dans l'environnement.

## Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

liquide, huileux(se)

Couleur

jaune clair

Odeur

caractéristique

pH

7,0, Concentration: 10,00 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition

non déterminé

Point d'éclair

> 110 °C

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure

Non applicable

|                                       |                                                              |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Limite d'explosivité, inférieure      | Non applicable                                               |
| Pression de vapeur                    | non déterminé                                                |
| Densité relative                      | 1                                                            |
| Hydrosolubilité                       | Le produit est insoluble dans l'eau, émulsionné dans l'eau.  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible                                        |
| Température de décomposition          | > 350 °C                                                     |
| Viscosité, dynamique                  | 60 mPa.s (20 °C)                                             |
| Propriétés explosives                 | Non explosif                                                 |
| Propriétés comburantes                | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

### 9.2 Autres informations

aucun

## Rubrique 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|                                                                      |                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale                                        | DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg                                                           |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                                      | DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg                                                         |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                 | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                              | Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)             |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                             | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité                                                      | Ne contient pas de composé listé comme cancérigène                                       |
| Toxicité pour la reproduction                                        | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.                     |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)             |

Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles –  
exposition répétée  
Danger par aspiration

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système  
Global Harmonisé)

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par  
aspiration

### Rubrique 12 Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)

Toxicité pour les poissons

(Poisson): > 100 mg/l

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système  
Global Harmonisé)

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques

Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

S'élimine bien par biodégradation.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow ≤ 4).

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et pas des  
substances PBT.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres informations

aucun

### Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre  
collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de  
ces produits.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides, les mettre tels quels dans  
les poubelles ménagères.

### Rubrique 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Nummero ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation du produit

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement/étiquetage des substances dangereuses pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non pertinent

**Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1 pollue faiblement l'eau.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Numéro d'homologation W 7211

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**Rubrique 16 Autres informations**

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

**i Révision**

Date Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

1.11.2019